

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 46/2022  
19 décembre 2022

### **L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition du groupe Jennes par D’Ieteren Automotive**

Le Collège de la Concurrence de l’Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 19 décembre 2022 l’acquisition du contrôle exclusif par la société D’Ieteren Automotive (par le biais de sa filiale Sopadis) du groupe Jennes, incluant les entités Carrosserie Jennes NV (Kamphenhout), Jennes Used Cars NV (Boortmeerbeek), Jennes NV (Boortmeerbeek), Jennes Machelen NV, Jennes Leefdaal NV et Jennes Aarschot NV.

La concentration concerne la distribution automobile et les services y associés pour les marques du Groupe VW.

Le Collège a constaté, avec l’auditeur, que la concentration ne risque pas d’avoir d’effet susceptible de faire obstacle à l’approbation.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen

Président

Tel. +32 (2) 277 52 72

Courriel : [jacques.steenbergen@bma-abc.be](mailto:jacques.steenbergen@bma-abc.be)

Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).